

fon de Viutimille est très-Illustre, elle descend des Marquis d'Ivrée, Rois d'Italie. Le frere de Mr. le Comte du Luc, a passé depuis quelques mois de l'Évêché de Marseille à l'Archevêché d'Aix, le Roi l'ayant nommé pour succeder à feu Mr. de Colnac.

*Mr. de  
Boufflers  
fait Pair de  
France.*

II. On a vû dans les Journaux précédens, & on verra dans la suite de celui-ci, la belle défense que Mr. le Maréchal de Boufflers a faite dans la Ville de Lille; le Roi lui a donné des marques de sa satisfaction, en le déclarant Pair de France, & en l'autorisant de recompenser par des avancements tous les Officiers de sa Garnison, Sa M. promettant de confirmer par des Brevets les places qui seroient données par ce Maréchal, pendant le tems que le siege dureroit: il ne manquoit à Mr. de Boufflers que cette dignité de *Pair de France*, pour le rendre un des plus glorieux Seigneurs du Royaume: on ne sera pas fâché de trouver ici ses qualitez, & l'Époque des tems ausquels Sa Majesté l'a comblé de ses bienfaits.

*Ses qualitez  
& ses  
dignitez.*

Ses qualitez sont, Louïs François Due de Boufflers, Comte de Ponches & de Mailly, Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roi & de la Toison d'Or, Capitaine des Gardes du Corps, Grand Bailly & Gouverneur hereditaire de Beauvais & Pais de Beauvoisis; Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi des Provinces de Flandres & du Hainaut, Souverain Bailly de la Ville & Châtellenie de Lille, & Gouverneur particulier des Ville & Citadelle de Lille.

Mr. de Boufflers fut fait Colonel du  
Regi-